

## L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN POLOGNE JUSQU'AU XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Cet article a pour but d'étudier l'enseignement du français en Pologne depuis ses origines jusqu'à la perte de l'indépendance du pays en 1795 (à partir de cette date l'enseignement des langues vivantes fut imposé par les occupants), de distinguer les phases de l'évolution de l'enseignement du français depuis ses premières traces jusqu'à la création du premier Ministère de l'Éducation et de montrer le contexte historique dans lequel la langue française exerça son influence et dans lequel son enseignement prit une place importante dans l'instruction privée et publique en Pologne.

Cette étude s'appuie sur une recherche de type historique. Dans ce type de travail ma démarche reposera sur des apports écrits et dans ce cas mon interprétation s'ajoutera à celles, déjà opérées par les auteurs des documents cités.

### *Le statut de l'enseignement / apprentissage du français*

On ne trouve pas de documents attestant l'enseignement des langues étrangères en Pologne médiévale, pénétrée comme toute l'Europe par la culture latine. Ces langues étaient acquises uniquement à titre individuel, lors de voyages, aussi bien pour connaître des pays étrangers que pour y faire des études. Cependant ces voyages ne furent effectués que par un petit nombre de jeunes gens et les uniques centres d'attraction étaient Paris pour la théologie, Montpellier pour la médecine, l'Italie pour le droit. Au temps de la Renaissance, ce mouvement devint un exode de masse et les étudiants polonais s'éparpillèrent dans un très grand nombre d'Universités étrangères.<sup>1</sup> A part la France et l'Italie, les voyages d'études se faisaient également en Allemagne et au Pays-Bas. Dans la deuxième moitié du XV<sup>ème</sup> siècle, le français avait déjà été introduit dans les écoles élémentaires néerlandaises.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> A. Jobert, *L'Éducation dans L'Ancienne Pologne*. „Extrait du Monde Slave” 1936, p.4–5.

<sup>2</sup> M. Cieśla, *Dzieje nauki języków obcych*. PWN, Warszawa 1974, p. 16.

Ce n'est qu'à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle que les langues vulgaires furent utilisées de façon courante. Ce fut une étape décisive de la mise en valeur des langues nationales à la place du latin qui pourtant garda sa prépondérance dans l'enseignement pendant quelques siècles. Le mouvement de l'Humanisme et de la Réforme provoqua d'une part, cet essor des langues vulgaires et d'autre part, donna de l'importance à la connaissance des langues étrangères.<sup>3</sup>

L'introduction de l'enseignement des langues étrangères vivantes dans les écoles polonaises fut lente et ne prit un aspect vraiment institutionnel qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Cependant dès le XVI<sup>ème</sup> siècle et tout au long du XVII<sup>ème</sup> siècle le français fut enseigné en Pologne grâce à la présence de nombreux réfugiés protestants des Pays-Bas et de France qui s'installèrent surtout dans les villes protestantes polonaises, y ouvrant des classes de français et d'autres langues. L'enseignement du français s'implanta, en priorité, dans les villes portuaires et commerçantes dont les habitants avaient besoin d'un instrument de communication avec leurs partenaires en affaires. Ainsi le premier enseignant qui fonda le premier cours officiel à Gdańsk, fut un certain Paul Franco, venant de Bruxelles. Dans son école, il enseigna la lecture, l'expression orale et écrite ainsi que la comptabilité et l'art de rédiger des lettres commerciales en français.<sup>4</sup>

On enseigna aussi le français dans d'autres écoles et parmi les maîtres on cite les noms de Jan van Deelen, Jan Paschier, Goessens François Adriani, Henryk van Baccun, Victor de Saint Sulpis, Jean Couloval.<sup>5</sup>

La présence des protestants dans l'enseignement s'étendit au-delà des cours de français commercial. Les ouvrages consultés attestent l'introduction du français par les protestants dans leurs écoles fondées à Elbląg en 1535, Leszno en 1555, Bełżyce en 1618, Pińczów en 1553 et à Raków en 1602.

Ajoutons que l'enseignement pratique de la langue française dans des institutions privées connut son apogée entre 1588 et 1678. En 1602 on en compta 30.<sup>6</sup>

Le XVII<sup>ème</sup> siècle dans l'enseignement du français en Pologne fut marqué par l'arrivée des Visitandines et des Demoiselles du St. Sacrement, congréga-

<sup>3</sup> Ajoutons à titre d'anecdote deux témoignages concernant la connaissance du français par les Polonais. Jean de Nonluc, évêque de Valence, venu en Pologne en 1572 s'étonna : « Après 4 mois passés en Italie, un Polonais parle déjà couramment l'italien. Il s'exprime avec la même aisance en espagnol, en français, en allemand. Jacques Augustin de Thon, à l'arrivée de la légation polonaise à Paris en 1573 constata : Ils (les Polonais) ont tous parlé couramment le latin, plusieurs s'exprimaient en italien, en allemand ; certains parlaient si bien le français qu'on pouvait dire qu'ils étaient nés plutôt au bord de la Seine que de la Vistule » (Cité dans *Polska-Francja. 10 wieków związków kulturalnych i gospodarczych*. Książka i Wiedza, Warszawa 1983 p. 58–60.

<sup>4</sup> M. Cieśla, op. cit., p. 53 d'après les documents des Archives de Gdańsk (manuscrit 300,42 n°105 in folio).

<sup>5</sup> Une place exceptionnelle dans l'histoire de la Pologne est réservée à un Français, F. Mesgnien (1923–1698). Homme cultivé, polyglotte, linguiste au sens contemporain du terme, renommé pour sa connaissance parfaite de plusieurs langues européennes et orientales. Il publia en 1649, à Gdańsk, une grammaire française écrite en latin. Anobli par le roi Jan Sobieski, il s'installa définitivement en Pologne et prit le nom de Meniński (d'après M. Cieśla, op. cit., p. 55).

<sup>6</sup> M. Cieśla, op. cit., p. 55.

tions spécialement vouées à l'enseignement pendant le règne de deux reines françaises Louise-Marie de Gonzague (à partir de 1649) et Marie-Casimir d'Arquien (jusqu'en 1693). Le français gagna la cour.

Après la première génération des Visitandines françaises, des religieuses polonaises dirigèrent le couvent. Elles fondèrent d'autres écoles en province. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle l'enseignement de leurs pensionnaires était confié aux religieuses et le contact permanent avec les Françaises assurait aux jeunes filles la méthode la plus directe de l'enseignement du français. Le plan d'étude des écoles de Varsovie, Cracovie, Lublin et Wilno montre qu'on y enseignait surtout le français et les travaux manuels.

Les Demoiselles du St. Sacrement dirigeaient deux écoles en Pologne, une à Varsovie et une autre à Léopol. Au début la congrégation ne comptait que des soeurs françaises ce qui décida du caractère français de leur enseignement. Les religieuses avaient confié au père F.D. Duchênebillot la composition d'une grammaire spéciale pour les élève polonaises. Le même manuel servit à plusieurs générations de pensionnaires (« Nouvelles méthode très facile pour comprendre en peu de temps à lire, écrire et parler français »).

Il est attesté par des documents historiques que l'enseignement du français fut dispensé dans les établissements protestants et les congrégations religieuses pour les jeunes filles pendant tout le XVII<sup>ème</sup> siècle.

Le nombre restreint de grammaires françaises imprimées en Pologne avant 1700 est la meilleure preuve qu'il était plutôt difficile de trouver à cette époque un enseignement régulier en Pologne.

En ce qui concerne la connaissance du français par les Polonais à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle Abel Mansuy<sup>7</sup> écrivait: « La langue parlée à Wilanów était ce salmis fort agréable à mon sens dont les Polonais et les Russes ont seuls le secret et qui se compose de phrases en leurs langues mélangées dans des proportions sans cesse changeantes avec les phrases françaises. » On considère cette connaissance comme le premier phénomène de la réception de la culture française en Pologne qui s'épanouit pleinement au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Les Pères Jésuites essayèrent d'introduire le français dans quelques collèges. Le français devait remplacer le grec qui après l'enthousiasme de la Renaissance s'était effacé au XVII<sup>ème</sup> siècle au profit du latin. Mais, en pratique ces classes de français étaient irrégulières et fortuites.

Ce sont les pères Théatins qui se partagèrent avec les Visitandines et les Demoiselles du Saint Sacrement l'enseignement régulier du français. Ils s'établirent en Pologne en construisant leur première maison à Léopol. Leur mission consista à élever le niveau intellectuel du clergé de rite arménien et uniate.<sup>8</sup> Ils fondèrent à Varsovie en 1696 le deuxième couvent polonais. Il faut noter qu'ils ont su

<sup>7</sup> A. Mansuy, *Le monde slave et les classiques français*, cité par F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Lib. A. Colin 1967, p. 456.

<sup>8</sup> A cette époque Léopol était le siège des archevêchés de trois rites catholiques: romain, arménien et uniate.

céder ce privilège aux Basiliens formés dans leurs séminaires qui, à l'époque de la Commission de l'Éducation Nationale entretenaient dans leurs écoles la tradition des classes en plusieurs langues.

L'enseignement du français dans les écoles polonaises eut jusqu'au Siècle des Lumières un caractère plutôt individuel et sporadique: il revêtit par la suite un aspect social et prit un caractère collectif et organisé.

Une riche documentation sur cette époque nous amène à proposer la distinction suivante en ce qui concerne les formes de l'enseignement du français dans le cadre de l'éducation polonaise. Ainsi, nous distinguerons l'éducation dite «domestique» (précepteurs étrangers) et l'éducation institutionnelle quelle que soit sa nature.

### *Enseignement du français dit « domestique »*

Grâce à la cour saxonne qui introduisit l'emploi courant du français à la place du latin que le roi Auguste ignorait, l'enseignement du français dit « domestique » se planta. Comme les écoles, dans leur traditionnalisme rigide ne donnaient pas assez de garantie pour former la jeunesse à la manière française et comme le latin y régnait, on commença à rechercher des précepteurs étrangers pour moderniser l'éducation de la jeunesse noble. L'éducation individuelle eut à chaque époque ses partisans et ses détracteurs. La question se posait non seulement en Pologne mais dans l'Europe entière. Les pédagogues français en disputaient longtemps avant Rousseau. Il y avait deux questions à envisager, à savoir: la formation du caractère et l'éducation civique, qui en Pologne au XVIII<sup>ème</sup> siècle surtout, devint un problème de première importance.

Marcin Fiałkowski, docteur en philosophie, professeur à l'Académie de Cracovie prononça le 15 mai 1789 un discours publié la même année sous le titre : « Dissertation comparant l'éducation publique et privée »<sup>9</sup>. Il développa la pensée de Jan Zamoyski<sup>10</sup> formulée deux siècles auparavant et toujours actuelle que « l'éducation publique et la seule qui puisse former de bons citoyens disciplinés ». L'accent civique si important pour toute l'activité pédagogique du XVIII<sup>ème</sup> siècle se comprend mieux si l'on tient compte du grand danger que courait cette forme de l'éducation domestique placée comme elle l'était entre les mains des étrangers.

Fiałkowski cite d'Alembert et Condillac pour prouver l'importance de la méthode de travail dans la formation du caractère de l'enfant. La seule méthode correcte pour faire raisonner l'enfant, c'est de le conduire du connu à l'inconnu, des détails aux notions générales. Rien ne garantissait que les précepteurs étrangers connaissaient les règles et les principes de la pédagogie moderne. D'après

---

<sup>9</sup>A. Nikliborc, *L'enseignement du français dans les écoles polonaises au XVIII<sup>ème</sup> siècle*. „Prace Wrocławskiego Towarzystwa Naukowego”, seria A, 1962, n° 83, p. 11–12.

<sup>10</sup> J. Zamoyski(1542–1605) – fondateur de l'Académie à Zamość 1593 – une école supérieure de politique et non de théologie, synthèse de l'établissement humaniste et de «l'académie cheveleresque».

Condillac, pour apprendre une langue étrangère, il faut commencer par comprendre la construction de sa langue maternelle. Fiałkowski pose la question de savoir comment fera un précepteur français pour enseigner la grammaire polonaise à son élève ? On ignore l'influence qu'eut ce discours sur les décisions des parents polonais. La mode des maîtres étrangers continua à sévir en dépit des attaques permanentes des écrivains de profession et des personnes privées. La mauvaise réputation des précepteurs étrangers fut l'objet de critiques fréquentes dans les mémoires, les lettres et les romans du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Et pourtant F. Brunnot<sup>11</sup> énumère les noms de précepteurs français qui contribuèrent considérablement à la formation de cette élite qui effectua la révolution intellectuelle en Pologne.

Il existe un précieux document qui jette beaucoup de lumière sur les possibilités qu'offrait le système de l'éducation domestique dirigée par un européen de qualité. C'est la « Lettre sur l'éducation d'un Seigneur Polonais » publiée à Varsovie par l'Imprimerie Royale en 1757 (l'auteur n'est pas nommé)<sup>12</sup>. Elle exprime bien le but visé par Pyrrhus de Varille (l'un des plus illustres précepteurs français) dans son travail pédagogique en Pologne qui croyait nécessaire de transplanter sur le sol polonais les idées françaises sur l'éducation civique qui correspondaient si bien aux exigences de la République Polonaise.

Il est intéressant de voir la place que Varille réservait au français dans le programme d'études qu'il voulait faire suivre à son élève. Etant donné les difficultés qu'aurait eues le précepteur français pour apprendre le polonais au point de s'en servir avec l'élève, il est évident que c'était le français qui était la langue d'enseignement. Mais loin de se croire dispensé de l'enseignement des autres langues, Varille surveillait les exercices en latin de son élève. Il est à souligner que ce précepteur l'engageait à traduire les textes de Pline et de Cicéron en français et en polonais pour lui faire travailler ces trois langues. L'oeuvre de Varille définit l'éducation par un précepteur étranger comme elle devait être.

### *Enseignement institutionnel du français*

L'enseignement institutionnel du français eut un long chemin à parcourir avant d'être légitimé dans les écoles pieuses, celle des Théatins, des Jésuites et des autres congrégations enseignantes, qui se virent obligées de répondre à la mode d'abord, au besoin social ensuite. L'Ecole des Cadets, fondée en 1766 devait conférer à cette langue la sanction royale, et finalement la Commission d'Education Nationale, instituée en 1773, le premier Ministère de l'Education en Pologne et en Europe l'introduisit dans ses programme officiels.

Sans vouloir négliger l'apport des protestants au développement de l'enseignement du français au XVIII<sup>ème</sup> siècle qui était déjà mentionné dans le contexte

---

<sup>11</sup> F. Brunnot, op. cit., p. 484.

<sup>12</sup> Ibidem, p. 471.

du XVII<sup>ème</sup> siècle, dans le cadre de cet article nous voudrions nous occuper des collèges des congrégations religieuses qui, en Pologne comme dans les autres pays catholiques de l'Europe, assumaient le plus gros de la responsabilité en matière d'éducation de la nation (ce furent surtout les Congrégations des Ecoles Pies et la Compagnie de Jésus, puis les écoles de congrégations moins importantes), puis de divers établissements.

Signalons encore qu'à l'époque correspondante à cette étude il y avait des pensionnats de jeunes filles à Varsovie, Cracovie, Lwów, Lublin et Wilno tenus par les soeurs Visitandines et les Demoiselles du St Sacrement où on enseignait surtout le français et les travaux manuels comme au XVII<sup>ème</sup> siècle.

Le rôle de précurseurs de l'enseignement régulier des langues étrangères en Pologne au XVIII<sup>ème</sup> siècle fut tenu par les Pères Théatins, installés en Pologne depuis 1644. Ils choisissaient les élèves parmi les fils des plus nobles familles. L'éducation qu'ils donnaient à cette petite élite avait un caractère humaniste, la connaissance des langues y jouait un rôle primordial. Pour une meilleure pratique des langues, on proposait d'enseigner l'histoire en latin, en allemand ou en français. Mais les exercices pratiques de conversation se prolongeaient en dehors des classes. Dans leur programme, ils superposaient à la langue maternelle les langues étrangères: le latin était enseigné tous les jours de 8 à 10 h, le français de 10 à 12, l'allemand de 14 à 16 h. Il semble que ces heures aient été destinées à l'enseignement théorique de la grammaire que complétait ensuite la pratique de la conversation.

Quand à la congrégation des Ecoles des Piaristes, ses activités commencées en 1642 se poursuivirent au XVII<sup>ème</sup> siècle, et prirent un nouvel élan en 1741, au moment de la grande réforme de l'enseignement de Konarski. Cette réforme, qui renouvèle tout le système d'enseignement polonais, rendant obligatoire dans les Collèges Pies, l'enseignement d'une langue étrangère moderne (dont le français), nous intéresse à deux titres :

- premièrement, elle favorisait la formation des professeurs qui devaient apprendre le français (d'où le cours obligatoire pour tous dans les « Scolasticats ») ce qui augmentait le nombre d'écoles de français en Pologne. Le français était particulièrement apprécié. Comme le stipulent les Ordonnances pour la province de Pologne, « le français nous est nécessaire pour connaître les chefs-d'oeuvre écrits dans cette langue comme jadis aux Romains la langue grecque »<sup>13</sup>,
- deuxièmement, la congrégation comprenait dans toute la Pologne un nombre important de collèges où, par la force des choses, les Ordonnances cités trouvaient leur application.

Les Piaristes enseignaient le français dans 14 villes polonaises, dont les plus importantes étaient Varsovie, Wilno, Rzeszów, Radom et Międzyrzecz Korecki.

---

<sup>13</sup> S. Konarski, III, paragraphe 144, cité par A. Jobert, *La Commission d'Education Nationale* (1773–1794). Paris 1944, p. 84.

Chaque piariste devait faire « un Scolasticat » de trois ans, c'est-à-dire suivre un cours préparatoire au professorat où était enseigné le français. On peut donc affirmer que tout piariste ayant fait son noviciat (après 1741) et ayant étudié le français, était capable de lire dans cette langue, de traduire du français en polonais et d'enseigner dans les collèges, du moins les rudiments du français.

La deuxième grande congrégation enseignante, la Compagnie de Jésus tenait au début du XVII<sup>ème</sup> siècle 69 écoles diverses. A cette époque-là, le français avait tendance à figurer au programme des collèges dits supérieurs-ceux de 4 à 5 ans. Il eurent l'avantage de pouvoir faire venir leurs confrères français qui s'établirent comme professeurs dans les collèges polonais. Ce furent les Jésuites qui permirent au français de devenir le signe distinctif de tout « honnête homme » polonais c'est-à-dire qu'ils surent propager et répandre, dans leurs Collèges des Nobles, l'esprit et les méthodes créés par Konarski. L'enseignement du français y était réparti en 4 classes et chaque classe travaillait deux heures par jour. La classes élémentaires initiait les débutants aux règles de la grammaire, leur apprenait ensuite les dialogues et les maximes. Le second degré étudiait en français l'histoire universelle. La troisième année était destinée à l'étude de l'histoire de la Pologne. Le cours supérieur enfin analysait les textes politiques. Après ces quatre années, les élèves étaient capables de réussir aux examens publics où ils discutaient en français avec des personnes invitées et leurs hôtes étrangers.

La composition sociale des élèves des collèges de Jésuites était loin d'être homogène et comportait, outre la noblesse, de nombreux fils de bourgeois, des protestants et orthodoxes à qui était garantie la liberté de conscience.

Les bourgeois avaient en matière d'instruction des besoins déterminés par la pratique – connaître les langues étrangères modernes, comme le français, pour les relations commerciales, les opérations bancaires et autres. Les bourgeois constituaient dès le XVI<sup>ème</sup> siècle la moitié des effectifs scolaires de Poznań, Wilno, des villes prusiennes, warmiennes, en Léttonie, et à Lwów<sup>14</sup>. Ce qui prouve que le français ne fut pas enseigné uniquement à la haute société et qu'il s'agissait d'une mode culturelle.

Un des ordres religieux qui a beaucoup mérité de la langue française dans les provinces orientales de la Pologne était celui des Basiliens (moines uniates). Ils tenaient des écoles près de leurs monastères, mais en outre, avaient des établissements supérieurs (c'est à dire avec des classes de rhétorique et/ou de théologie) où sans aucun doute, devaient être enseignées les langues étrangères modernes. Le français était enseigné dans 9 établissements basiliens dont le plus célèbre était celui de Winnica.

D'autres congrégations par exemple les Ermites de Saint Paul de Jasna Góra à Częstochowa introduisirent le français dans leur noviciat : les classes s'y faisaient trois fois par semaine.

---

<sup>14</sup> B. Natoński, *Szkolnictwo jezuickie w Polsce w dobie kontreformacji. Wiek XVIII. Prace z historii kultury*. Ossolineum, Warszawa 1979, p. 326.

Il existe peu de documents<sup>15</sup> attestant l'enseignement du français dans de grands séminaires qui commencèrent à foisonner en Pologne à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle depuis l'arrivée des Lazaristes, appelés Missionnaires, à qui la reine Louise-Marie avait confié l'organisation de ces établissements. Les premiers Pères furent Français, le recrutement se fit pendant 27 ans en France et les jeunes novices polonais allèrent également se former en France.

Les écoles académiques et leurs colonies à cette époque n'étaient point à la hauteur des collèges religieux. Les universités de Cracovie, Wilno et Zamość avaient introduit au commencement du siècle l'enseignement pratique du français sans pourtant obtenir de sérieux résultats. Les professeurs de français à l'Université de Cracovie, Barthélémy Casimir Malicki et Ambroise Burzydłowski écrivirent pour leur étudiants des grammaires françaises. Les heures destinées à l'enseignement y étaient moins nombreuses que dans les collèges des nobles. La chaire de français fut fondée à l'Académie Cracovienne en 1721. La langue française de première importance dans les établissements d'élite, était traitée dans les colonies académiques<sup>16</sup> comme matière d'enseignement supplémentaire et facultative.

Pour compléter le tableau du réseau scolaire au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il est nécessaire de mentionner les écoles dites publiques. Les congrégations enseignantes qui les entretenaient, dirigeaient tous leurs efforts vers l'organisation des collèges des nobles et négligeaient l'introduction de l'enseignement général, systématique et contrôlé du français dans leurs écoles publiques.

La situation changea grâce à Stanislas Konarski à qui on doit la réalisation d'un projet hardi qui révolutionna tout le système éducatif polonais. C'est à lui que l'on confia l'organisation du Collège des Nobles à Varsovie.

Les « Ordonnances » de Konarski définirent les caractéristiques et l'organisation du nouveau Collège des Nobles et des futures écoles publiques. Il avait pris des mesures pour assurer à la langue et la culture françaises un rang qui correspondait à la suprématie de la France. L'enseignement théorique du français donné en classes régulières était complété par la conversation permanente avec les domestiques. Le règlement prévoyait deux heures de français par jour (de 10 à 12 h). La classe d'histoire devait être faite en français. Des maîtres étrangers assurèrent l'enseignement théorique et accompagnèrent leurs élèves pendant les repas et les récréations pour la pratique de la conversation courante. Le français était enseigné pendant 4 ans. Après avoir terminé la propédeutique grammaticale, les débutants passaient aux versions et aux thèmes franco-latins, aux lectures et à la conversation. Konarski, en grand érudit, prenait soin du choix des lectures de ses élèves ; il s'abonnait à des journaux français, faisait venir des livres français de Paris.

Un ans après avoir fondé le Collège des Nobles, Konarski (Provincial des Piaristes) soumit à la province de Pologne de sa congrégation, un projet pour la réforme de toutes les écoles pies. Son plan tendait à y faire appliquer les mêmes

<sup>15</sup> R. Wroczyński, *Dzieje oświaty polskiej*. PWN, Warszawa 1983, p. 196.

<sup>16</sup> Colonies académiques-écoles secondaires fondées par les Académiens de Wilno et de Cracovie.



modifications qui avaient été introduites au Collège. Pourtant l'apogée de cette réalisation fut le Corps des Cadets créé à Varsovie par le roi Stanislas Auguste en 1766. L'Académie fondée 25 ans après le Collège des Nobles, le Corps des Cadets profita largement de l'expérience pédagogique de Konarski. Le programme de l'Académie laissait une place importante à l'enseignement des langues étrangères modernes. Le français eut sa part conformément à la prépondérance reconnue de la culture française en Europe.

L'élève qui y passait son examen devait prononcer correctement et faire preuve d'une richesse suffisante de vocabulaire; il devait également connaître la littérature française. Il faut ajouter que les cadets profitaient d'un cours spécial de littérature, imprimé comme manuel pour leur académie. Cette innovation n'avait pas de précédent. Les Piaristes et les Jésuites s'étaient bornés à publier de grammaires augmentées tout au plus de dialogues et de maximes.

En 1773 La Commission de l'Education Nationale (C.E.N.) fut instituée sous le patronat du roi. Ce fut le premier Ministère de l'Education en Pologne et en Europe. Elle travailla pendant 20 ans et après 10 ans publia, en 1783, les « Statues du corps académique, destinés aux écoles des pays de la République » réglant le fonctionnement des écoles en Pologne. Ses plus grands projets furent: la transformation de toutes les écoles du pays en un seul système à hiérarchie unique; la laïcisation totale de l'enseignement; la création d'un corps enseignant autonome; la rédaction enfin d'un nombre suffisant de manuels modernes. La C.E.N. réalisa la laïcisation de l'enseignement dont la direction fut confiée à des laïcs et dont le programme fut conçu d'un point de vue utilitaire. On en élimina la dialectique scolastique et la rhétorique pour y introduire les sciences exactes et l'histoire moderne. Le polonais en tant que langue d'enseignement pour toutes les matières pris sa place et on y introduisit les langues étrangères modernes. Le français ne dépassait pas 4 heures par semaine pour chaque classe.

A ce moment précis de l'histoire, le français ne pouvait pas devenir la langue généralement imposée par l'autorité scolaire étant donné la portée que l'allemand avait pris pour le commerce, l'industrie et la politique polonaise.

Les rapports des inspecteurs de la C.E.N. visitant les établissements scolaires permettent d'entrevoir l'état probable de l'enseignement du français à cette époque-là. D'une part, il était assuré par les établissements publics sous contrôle de la C.E.N., d'autre part par les pensions de jeunes filles et les congrégations des Piaristes des Jésuites et des Théatins qui ne figuraient pas sur la liste des écoles soumises aux inspecteurs de la C.E.N.. Dans tous ces établissements privés le français était obligatoire; leur programme d'études tenait plus de la traditionnelle éducation domestique qu'il ne suivait les instructions officielles de la C.E.N.. Les exemples cités reflètent l'état de la langue française à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

## Bibliographie

- Brunot F., 1967. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Paris : Lib. A. Colin.
- Cieśla M., 1974. *Dzieje nauki języków obcych*. Warszawa: PWN.
- Natoński B., 1979. *Szkolnictwo jezuickie w Polsce w dobie kontreformacji. Wiek XVIII. Prace z historii kultury*. Warszawa, Ossolineum.
- Nikliborc A., 1962. *L'enseignement du français dans les écoles polonaises au XVIII<sup>ème</sup> siècle*. „Prace Wrocławskiego Towarzystwa Naukowego”, seria A, Nr 83.
- Wroczyński R., 1983. *Dzieje oświaty polskiej*. Warszawa: PWN.